



AUTISME
FRANCE

2 AVRIL 2014

JOURNÉE MONDIALE
de L'AUTISME

AUTISME ou HONTISME ?

40 ans de honte pour la France une 5ème fois condamnée par le conseil de l'Europe.

Le 2 avril 2014, illuminons nos monuments afin que l'obscurantisme disparaisse au profit d'une réelle amélioration de la vie des personnes avec autisme.

Actuellement la prévalence des personnes atteintes d'une forme d'autisme est de 1 sur 100. 600 000 personnes en France sont concernées

- *Pas de diagnostic pour une immense majorité d'entre elles*
- *Pas d'intervention précoce, alors que son efficacité est indéniable*
- *Pas de scolarisation pour une large majorité*
- *Pas de soutien éducatif pour la plupart d'entre elles contrairement aux recommandations de la HAS*
- *Pas de vie digne à l'âge adulte, conséquence directe de cet état de fait.*

**Ce scandale sanitaire et éthique
doit cesser**

Autisme : le scandale français

Après une année «grande cause nationale» : quels changements concrets pour les familles ?

AUCUN !

STOP à l'exclusion scolaire pour 80% de nos enfants
STOP à l'internement abusif en hôpital psychiatrique
STOP aux séances de packing, de pataugeoire et autres inventions soi-disant thérapeutiques
STOP à l'isolement des familles
STOP aux décisions prises dans le dos des usagers
STOP aux effets d'annonce du 3ème plan autisme : il faut passer aux actes !

NOUS VOULONS

Un diagnostic et une intervention précoces

L'inclusion scolaire pour nos enfants avec une réaffectation au sein de l'Education Nationale des moyens gaspillés dans le sanitaire et le médico-social (de 300 à 1000€ par jour)

L'application immédiate de toutes les recommandations de la HAS et de l'ANESM

Un financement à la hauteur des besoins pour les adolescents et les adultes : professionnalisation, accompagnement à la vie sociale, lieux de vie dignes

Une réparation des dégâts causés à tous ceux qui n'ont jamais eu de diagnostic, de soutien éducatif, de scolarisation, de formation professionnelle

Une reconnaissance éducative, sociale et financière du rôle des familles

**Seule une volonté politique
au plus haut sommet de
l'Etat pourra mettre fin
au gaspillage et arrêter le
massacre de nos enfants.**

Qui aura enfin ce courage ?



Comme en 2012 et 2013, le 2 avril 2014
Eclairons nos monuments en
bleu !

«Eclairez en Bleu» consiste à illuminer les bâtiments du monde entier en bleu pendant la nuit du 2 avril pour sensibiliser à l'autisme.

«Eclairez en Bleu» (Light It Up Blue) est une initiative d'Autism Speaks, la plus grande organisation américaine dans le domaine scientifique et de soutien pour l'autisme. Dans le cadre de cette initiative, les organisations de l'autisme à travers le monde illuminent en bleu des monuments symboliques, des hôtels, des complexes sportifs, des salles de concerts, des musées, des ponts, des commerces, des maisons et d'autres bâtiments pour une nuit au début du mois d'avril.

Le but est de lancer un mois d'activités et d'événements de sensibilisation à l'autisme dans le monde entier tout au long du mois d'avril.



Plus d'informations :
www.lightitupblue.org
www.autismeurope.org
www.autismspeaks.org

Où sont les personnes autistes ?

Urgence du diagnostic précoce

La loi du 4 mars 2002 garantit le droit au diagnostic : mais majoritairement encore en France, (il y a quelques îlots d'excellence), le diagnostic d'autisme, qui doit être posé selon la CIM 10 (codage CIM 10 par ailleurs obligatoire depuis mai 2009 dans un dossier MDPH), malgré des recommandations officielles de diagnostic précoce qui datent de 2005, est refusé aux enfants et aux familles, et ne parlons pas des adultes, qui eux, n'en ont à peu près jamais bénéficié. Si 30% des enfants et 10% des adultes autistes ont un diagnostic, c'est bien le bout du monde. Nous rappelons que l'appellation « psychose infantile », issue de la CFTMEA, classification franco-française, n'est absolument pas reconnue par la communauté scientifique internationale, et que la Haute Autorité de Santé et la CNSA mettent en avant dans leurs documents la CIM, classification internationale de l'OMS. La plupart des médecins n'ont jamais pu, faute d'information diffusée par les autorités de tutelle, actualiser leurs connaissances en autisme, en violation de leur code de déontologie et de la loi.



Code de santé publique

Recommandation de la HAS

Le Code de Santé Publique garantit à chacun « de recevoir les soins les plus appropriés et de bénéficier des thérapeutiques dont l'efficacité est reconnue et qui garantissent la meilleure sécurité sanitaire au regard des connaissances médicales avérées. » Mais ce sont des dogmes vieux d'un siècle qui continuent à être imposés aux personnes autistes, alors que la Haute Autorité de Santé affirme dans l'état des connaissances sur l'autisme :

« Sur le plan scientifique, on ne peut faire valoir l'efficacité d'une intervention sans son évaluation préalable ».

Le Code Civil stipule que l'autorité parentale « appartient aux père et mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne », mais on fait pression sur les familles concernées par l'autisme pour limiter leurs droits à choisir pour leur enfant l'éducation qui le fera progresser.

Quel avenir pour les personnes avec Autisme ?

Des études montrent qu'entre 76 et 90 pour cent des adultes avec autisme sont sans emploi. C'est l'une des nombreuses raisons qui ont poussé l'Assemblée Générale des Nations Unies à instituer la Journée Mondiale de Sensibilisation à l'Autisme, afin d'attirer l'attention chaque année sur les besoins urgents des personnes avec autisme dans le monde. (...) Les personnes autistes ont des difficultés à interagir dans le cadre professionnel, et les obstacles les plus importants auxquelles elles se heurtent pour accéder à l'emploi sont le manque de soutien pour trouver et conserver un travail, mais également la stigmatisation liée à l'autisme. (...) Pour les personnes avec autisme, l'emploi, c'est plus qu'un simple travail – cela leur permet de mener une vie plus épanouissante et indépendante. De grandes entreprises du monde entier sont en train de se rendre compte qu'employer des personnes avec autisme dépasse la philanthropie et la responsabilité sociale des entreprises : l'utilisation de leurs compétences et la création d'une main d'œuvre plus diversifiée contribuent à leur succès, pour le bénéfice de toutes les parties prenantes. Cette année, l'Europe et le reste du monde organiseront une série d'activités et d'événements tout au long du mois d'avril pour appeler à une meilleure sensibilisation à l'autisme.

**AUTISME ET TRAVAIL.
ENSEMBLE C'EST POSSIBLE.**

 Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme | 2 Avril



www.autismeurope.org





Que faut-il faire ?

Brochure dépistage

http://www.autisme-france.fr/offres/file_inline_src/577/577_P_21141_2.pdf

Premières alertes : trouver un CRA

<http://www.autismes.fr/fr/carte-cra-1.html>

En classe maternelle, vous avez peut-être un élève autiste ?

http://www.autisme-france.fr/offres/file_inline_src/577/577_A_13444_1.pdf

Carte d'accompagnement de la personne autiste

http://www.autisme-france.fr/offres/doc_inline_src/577/carte%2Baccompagnement.pdf

Brochure emploi

http://www.autisme-france.fr/offres/file_inline_src/577/577_P_30831_1.pdf

Autisme France

1175 avenue de la République

06550 La Roquette-sur-Siagne

Tel : 04 93 46 01 77 - Fax : 04 93 46 01 14

<http://www.autisme-france.fr/>

